

PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil de Communauté Séance du Jeudi 30 juillet 2020

Sous la présidence de **Monsieur François HORNY**, les conseillers communautaires se sont réunis à 19h00 au Pôle ENR à Cernay, sur convocation légale adressée par envoi dématérialisé en date du vendredi 24 juillet 2020.

Présents, Excusés, Absents

Communes		NOM - Prénom	P	E	Procuration à
Aspach-le-Bas	T	LEMBLE Maurice		X	Francine GROSS
	T	GROSS Francine	X		
Aspach-Michelbach	T	HORNY François	X		François HORNY
	T	MEYER Chantal		X	
Bitschwiller-les-Thann	T	FERRARI Pascal	X		
	T	GEYMANN Béatrice	X		
Bourbach-le-Bas	T	KOLB Pierre-Marie	X		
Bourbach-le-Haut	T	MANSUY Joël	X		
Cernay	T	SORDI Michel	X		
	T	OSWALD Catherine	X		
	T	HAMMALI Jérôme	X		
	T	BOSSERT Josiane	X		
	T	BOHRER Alain	X		
	T	GADEK Annie	X		
	T	SCHRUTT Cédric	X		
	T	FRITSCHY Séverine	X		
	T	BENNACER Nabil	X		
	T	BEDNARSKI Michelle	X		
	T	STEIGER Dominique	X		
	T	WIPF Nicole	X		
	T	MEYER Christophe	X		
	T	ZUSSY Marie-Paule	X		
Leimbach	T	ZIEGLER Philippe	X		
Rammersmatt	T	HAAGEN Benoît	X		
Roderen	T	KIPPELEN Christophe	X		
Schweighouse-Thann	T	LEHMANN Bruno	X		
Steinbach	T	ROGER Marc	X		
	T	SCHAFFNER Fabienne	X		

Communes		NOM - Prénom	P	E	Procuration à
Thann	T	STOECKEL Gilbert	X		
	T	FRANCOIS-WILSER Claudine	X		
	T	SCHNEBELEN Charles	X		
	T	BAUMIER-GURAK Marie	X		
	T	STAEDELIN Guy	X		
	T	HOMRANI Samira	X		
	T	BOCKEL Louis	X		
	T	BILGER Vincent	X		
	T	DIET Flavia	X		
Uffholtz	T	DUCHENE Rémi	X		
	T	WEBER Danièle	X		
Vieux-Thann	T	NEFF Daniel	X		
	T	WERMELINGER Marie-Brigitte	X		
	T	GERBER René	X		
	T	GUGNON Estelle	X		
Wattwiller	T	ERMEL Matthieu	X		
	T	BRENDER Bernadette	X		
Willer-sur-Thur	T	MARTINI Jean-Luc	X		
	T	LETT Isabelle	X		
Total			45	2	2

Sur **47 conseillers communautaires en exercice**, les votes intervenus ont été décomptés, pour l'ensemble des points, sur :

Nombre de membres présents	Nombre de procurations	Nombre de votants
45	2	47

Assistaient à la séance :

M. Fabien LARMENIER	Directeur général des services
M. Matthieu HERRGOTT	Directeur général adjoint des services
M. Fernand SCHMINCK	Directeur des services techniques
Mme Virginie HAGENMULLER	Service affaires générales
Mme Nicole FINK	Service affaires générales

Monsieur François HORNY ouvre la séance et salue les membres présents.

Puis il donne connaissance des absences excusées et des procurations qui lui sont parvenues.

Le quorum nécessaire étant réuni, le conseil peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour

HUIS CLOS

Désignation du secrétaire de séance

POINT N° 1 – INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

POINT N° 2 – ADMINISTRATION GENERALE

- 2A) Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et Commission de Délégation de Service Public
- 2B) Fixation des indemnités du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués
- 2C) Représentation de la Communauté de Communes de Thann-Cernay dans divers organismes
- 2D) Débat sur l'élaboration d'un Pacte de gouvernance

POINT N° 3 – FINANCES - BUDGETS

- 3A) Dégrèvement exceptionnel de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- 3B) Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) et proposition de commissaires

POINT N° 4 – DIVERS

- 4A) Communication sur les décisions prises par délégation du Conseil de Communauté



HUIS CLOS

Rapport présenté par **Monsieur François HORNY**, Président.

Résumé

Les contraintes sanitaires ne permettent pas d'accueillir le public. Il convient de réunir le conseil à huis clos.

RAPPORT

Le Président propose, afin de garantir la sécurité sanitaire de tous les membres du conseil et des services, que la séance du conseil se tienne à huis clos, compte-tenu de l'impossibilité d'accueillir le public dans des conditions respectueuses des mesures sanitaires en vigueur.

DECISION

Vu l'article L.2121-18 du CGCT,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le huis clos pour cette séance du conseil de communauté.
-

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose de désigner à cette fonction **Monsieur Charles SCHNEBELEN**.

Le Conseil fait sienne la proposition du Président.

**POINT N° 1 – INSTALLATION DE NOUVEAUX
CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Monsieur le Président procède à l'installation de deux nouveaux conseillers titulaires à la place de deux conseillers ayant présenté leur démission depuis la séance du Conseil du 17 juillet dernier. Il s'agit de :

- Madame Chantal MEYER d'Aspach-Michelbach (remplaçant Madame Annie DEL TATTO)
- et Monsieur Vincent BILGER de Thann (remplaçant Monsieur Romain LUTTRINGER).

Les deux conseillers communautaires titulaires sont officiellement installés dans leur fonction.

D'autre part, il convient d'acter également le changement de deux conseillers communautaires suppléants intervenus depuis la séance d'installation. Il s'agit de :

- Monsieur Didier SCHERRER de Bourbach-le-Haut (remplaçant M. Michel HEIMBURGER)
- et Monsieur Damien EHRET de Leimbach (remplaçant M. Maurice RUEFF).

Le Conseil prend acte de ces changements de conseillers communautaires.

POINT N° 2 – ADMINISTRATION GENERALE

2A) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public

Rapport présenté par **Monsieur François HORNY**, Président.

Résumé

Il convient de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants appelés à siéger à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

RAPPORT

Le Conseil de communauté a approuvé, par délibération du 17 juillet 2020, que la commission d'appel d'offres siège également en tant que commission de délégation de service public.

Les membres de ces commissions sont élus selon le scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les modalités de dépôt des listes ont été précisées dans la délibération du 17 juillet 2020.

Le Président de la Communauté de Communes de Thann-Cernay est membre de droit et préside les commissions.

Liste des candidats proposés par le Bureau :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Michel SORDI	Madame Catherine OSWALD
Monsieur Marc ROGER	Monsieur Maurice LEMBLE
Monsieur Daniel NEFF	Monsieur Rémi DUCHENE
Monsieur Jérôme HAMMALI	Monsieur Matthieu ERMEL
Monsieur Gilbert STOECKEL	Monsieur Philippe ZIEGLER

Aucune autre liste n'a été déposée.

DECISION

Vu les articles L. 2121-22, L. 2121-21, L.5211-1 et L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 22 du Code des Marchés publics et L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la liste déposée au nom du Bureau,

Considérant qu'il n'y a pas d'autres listes de candidats,

Considérant, selon l'article L. 2121-21 du CGCT, que si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, « les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture » par le président de l'assemblée délibérante.

- Sont ainsi membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Michel SORDI	Madame Catherine OSWALD
Monsieur Marc ROGER	Monsieur Maurice LEMBLE
Monsieur Daniel NEFF	Monsieur Rémi DUCHENE
Monsieur Jérôme HAMMALI	Monsieur Matthieu ERMEL
Monsieur Gilbert STOECKEL	Monsieur Philippe ZIEGLER

2B) Fixation des indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués

Rapport présenté par **Monsieur François HORNY**, Président.

Résumé

Le Président, les Vice-Présidents et les autres membres du Bureau ayant reçu délégation peuvent bénéficier d'une indemnité de fonction.

RAPPORT

Le Président, les Vice-Présidents et les autres membres du Bureau ayant reçu délégation peuvent bénéficier d'une indemnité de fonction.

Le montant total des indemnités doit respecter l'enveloppe globale indemnitaire composée des indemnités maximales du Président (taux maximal de 67,5 % soit 2 625,35 €) et des Vice-Présidents (taux maximal de 24,73 % soit 961,85 €).

Pour la Communauté de Communes de Thann-Cernay, l'enveloppe indemnitaire globale est calculée sur la base d'un Président et de 9 Vice-Présidents (20 % de l'effectif du conseil de communauté hors accord local augmenté de 10 %) soit, selon la strate démographique, 11 282 € mensuels.

Il est proposé au Conseil de communauté de répartir cette enveloppe indemnitaire entre le Président, les 11 Vice-Présidents et les 7 conseillers communautaires délégués comme suit :

Fonction	% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique	Montant brut en 2020 pour information
Président	52,71 %	2 050,10 €
1 ^{er} Vice-Président	26,99 %	1 049,75 €
2 ^{ème} Vice-Président	16,48 %	640,97 €
3 ^{ème} Vice-Président	16,48 %	640,97 €
4 ^{ème} Vice-Président	16,48 %	640,97 €
5 ^{ème} Vice-Président	16,48 %	640,97 €
6 ^{ème} Vice-Président	16,48 %	640,97 €
7 ^{ème} Vice-Président	16,48 %	640,97 €
8 ^{ème} Vice-Président	16,48 %	640,97 €
9 ^{ème} Vice-Présidente	16,48 %	640,97 €
10 ^{ème} Vice-Président	16,48 %	640,97 €
11 ^{ème} Vice-Président	16,48 %	640,97 €
1 ^{ère} conseillère communautaire déléguée	6,51 %	253,20 €
2 ^{ème} conseiller communautaire délégué	6,51 %	253,20 €
3 ^{ème} conseiller communautaire délégué	6,51 %	253,20 €
4 ^{ème} conseillère communautaire déléguée	6,51 %	253,20 €
5 ^{ème} conseillère communautaire déléguée	6,51 %	253,20 €
6 ^{ème} conseiller communautaire délégué	6,51 %	253,20 €
7 ^{ème} conseillère communautaire déléguée	6,51 %	253,20 €

Compte-tenu des responsabilités élargies confiées au 1er Vice-Président dont le rôle consistera notamment à remplacer le Président en son absence, une part de l'indemnité du Président lui est affectée. Une autre part est également affectée aux conseillers délégués.

Les indemnités seront versées à compter de la désignation, le 17 juillet 2020.

DECISION

Vu l'article L.5211-12 du CGCT,

Considérant l'avis favorable unanime du Bureau du 22 juillet 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe, avec effet à la date de désignation, les indemnités de fonctions mensuelles du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués, selon les taux de l'indice brut terminal de la fonction publique, tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

Etant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

2C) Représentation de la Communauté de Communes de Thann-Cernay dans divers organismes et instances

Rapport présenté par **Monsieur François HORNY**, Président.

Résumé

Il convient de désigner les représentants de la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour siéger dans divers organismes et instances.

RAPPORT

Il convient de désigner les représentants de la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour siéger dans divers organismes et instances.

Conformément aux nouvelles dispositions issues de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 et notamment son article 10, le Président propose aux membres du Conseil de Communauté de procéder par un vote public à main levée.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve ces modalités.
-

❖ **DECHETS****2C-1. SYNDICAT MIXTE DE THANN-CERNAY**

La Communauté de Communes est représentée par 20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants.

Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DE MATTEIS Jean-Michel	WENTZ Nicolas
LOUX Dominique	MANIGOLD Patrick
SCHMITT Jean-Marc	MEISTER Véronique
CUNIN Thomas	ELBISSER Claire
HEIMBURGER Michel	HAGER Marc
SORDI Michel	BENNACER Nabil
OSWALD Catherine	CRACOGNA Mario
BOHRER Alain	SPERANDIO Christian
HAMMALI Jérôme	STEIGER Dominique
SEYFRIED Marie-Thérèse	BOESCH Bernard
HAAGEN Benoît	SCHUFFENECKER Bernard
RUFF Emmanuelle	SOENEN Eric
MORIN Marie-Paule	ROELLINGER Claudia
BROCARD Alain	WUHRLIN Claude
GOEPFERT Alain	STOECKEL Gilbert
BOCKEL Louis	FRANCOIS-WILSER Claudine
DUCHENE Rémi	BLUM Yvan
GUGNON Estelle	WERMELINGER Marie-Brigitte
ERMEL Matthieu	PERRIN Yannic
WALTER Bernard	MARTINI Jean-Luc

Il n'y a pas d'autres candidats.

A la majorité absolue, sont élus les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Syndicat Mixte de Thann-Cernay :

20 délégués TITULAIRES	20 délégués SUPPLEANTS
DE MATTEIS Jean-Michel	WENTZ Nicolas
LOUX Dominique	MANIGOLD Patrick
SCHMITT Jean-Marc	MEISTER Véronique
CUNIN Thomas	ELBISSER Claire
HEIMBURGER Michel	HAGER Marc
SORDI Michel	BENNACER Nabil
OSWALD Catherine	CRACOGNA Mario
BOHRER Alain	SPERANDIO Christian
HAMMALI Jérôme	STEIGER Dominique
SEYFRIED Marie-Thérèse	BOESCH Bernard
HAAGEN Benoît	SCHUFFENECKER Bernard
RUFF Emmanuelle	SOENEN Eric
MORIN Marie-Paule	ROELLINGER Claudia
BROCARD Alain	WUHRLIN Claude
GOEPFERT Alain	STOECKEL Gilbert
BOCKEL Louis	FRANCOIS-WILSER Claudine
DUCHENE Rémi	BLUM Yvan
GUGNON Estelle	WERMELINGER Marie-Brigitte
ERMEL Matthieu	PERRIN Yannic
WALTER Bernard	MARTINI Jean-Luc

❖ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2C-2. PETR (POLE EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL) DU PAYS THUR DOLLER

La Communauté de Communes est représentée par 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants.

Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
HAMMALI Jérôme	OSWALD Catherine
BOHRER Alain	STEIGER Dominique
BENNACER Nabil	BOSSERT Josiane
STAEDELIN Guy	STOECKEL Gilbert
BOCKEL Louis	BAUMIER-GURAK Marie
HORNY François	GROSS Francine
KIPPELEN Christophe	LEHMANN Bruno
MANSUY Joël	ROGER Marc
MEYER Madeleine	FERRARI Pascal
ERMEL Matthieu	BRENDER Bernadette
WALCZAK Marius	NEFF Daniel

Il n'y a pas d'autres candidats.

A la majorité absolue, sont élus les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au PETR du Pays Thur Doller :

11 délégués TITULAIRES	11 délégués SUPPLEANTS
HAMMALI Jérôme	OSWALD Catherine
BOHRER Alain	STEIGER Dominique
BENNACER Nabil	BOSSERT Josiane
STAEDELIN Guy	STOECKEL Gilbert
BOCKEL Louis	BAUMIER-GURAK Marie
HORNY François	GROSS Francine
KIPPELEN Christophe	LEHMANN Bruno
MANSUY Joël	ROGER Marc
MEYER Madeleine	FERRARI Pascal
ERMEL Matthieu	BRENDER Bernadette
WALCZAK Marius	NEFF Daniel

2C-3. SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

La Communauté de Communes est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BOCKEL Louis	KIPPELEN Christophe
GERBER René	NEFF Daniel

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :

2 délégués TITULAIRES	2 délégués SUPPLEANTS
BOCKEL Louis	KIPPELEN Christophe
GERBER René	NEFF Daniel

2C-4. COMITE SYNDICAL DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sont candidats :

TITULAIRE	SUPPLEANT
BOCKEL Louis	KIPPELEN Christophe

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :

1 délégué TITULAIRE	1 délégué SUPPLEANT
BOCKEL Louis	KIPPELEN Christophe

❖ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

2C-5. OFFICE DE TOURISME DE THANN-CERNAY – COLLEGE DE REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE

La Communauté de Communes est représentée par 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants.

Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
WIPF Nicole	STEIGER Dominique
BOHRER Alain	OSWALD Catherine
BOSSERT Josiane	FRITSCHY Séverine
SCHNEBELEN Charles	STOECKEL Gilbert
BAUMIER-GURAK Marie	KEMPF Sylvie
FRANCOIS-WILSER Claudine	BOCKEL Louis
MANSUY Joël	HAAGEN Benoît
DIET Flavia	ERMEL Matthieu
LEMBLE Maurice	GROSS Francine
ZIEGLER Phillippe	FERRARI Pascal

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay à l'Office de Tourisme de Thann-Cernay :

10 délégués TITULAIRES	10 délégués SUPPLEANTS
WIPF Nicole	STEIGER Dominique
BOHRER Alain	OSWALD Catherine
BOSSERT Josiane	FRITSCHY Séverine
SCHNEBELEN Charles	STOECKEL Gilbert
BAUMIER-GURAK Marie	KEMPF Sylvie
FRANCOIS-WILSER Claudine	BOCKEL Louis
MANSUY Joël	HAAGEN Benoît
DIET Flavia	ERMEL Matthieu
LEMBLE Maurice	GROSS Francine
ZIEGLER Phillippe	FERRARI Pascal

2C-6. OFFICE DE TOURISME DE THANN-CERNAY – COLLEGE DE PROFESSIONNELS DU TOURISME ET PARTENAIRES

Sont candidats :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
• 1 Représentant des hôteliers et restaurateurs	Syndicat des Hôteliers - Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie : CHRISTEN Thiébaud	Représentant des fermes-auberges du territoire : JENN Baptiste
• 1 Représentant des commerçants	Les Vitrites de Cernay : DEREUX Alain	Association des commerçants de Thann et environs : ROY Emmanuel
• 1 Représentant des campings	Huttopia – Wattwiller : BON Juliette	Camping les Cigognes – Cernay : BEZARD Jean-Michel
• 1 Représentant des propriétaires de meublé touristique, gîte ou chambre d'hôtes	Gîte : GROELLY Bernard	Chambre d'hôtes : VUILLEMIN Graziella
• 4 Représentants des acteurs du tourisme et des partenaires	Référent écotourisme et Tourisme & Handicap : Domaine du Hirtz : LECHLEITER Jacky	Président du Syndicat d'Initiative du Pays de Thann : DUMEL Jean-Paul
	Train Thur Doller Alsace : BISSLER Martine	Viticulteur : SCHNEBELEN Eugène
	Association Potasse : BECK Christophe	Accompagnateur en montagne : BEAUD Philippe
	Club Vosgien - Section de Cernay : SCHOTT Christian	Syndicat mixte du Markstein Grand-Ballon : LUTENBACHER Annick

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les personnes suivantes pour siéger à l'Office de Tourisme de Thann-Cernay dans le Collège de professionnels du tourisme et partenaires :

	8 TITULAIRES	8 SUPPLEANTS
• 1 Représentant des hôteliers et restaurateurs	Syndicat des Hôteliers - Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie : CHRISTEN Thiébaud	Représentant des fermes-auberges du territoire : JENN Baptiste
• 1 Représentant des commerçants	Les Vitrines de Cernay : DEREUX Alain	Association des commerçants de Thann et environs : ROY Emmanuel
• 1 Représentant des campings	Huttopia – Wattwiller : BON Juliette	Camping les Cigognes – Cernay : BEZARD Jean-Michel
• 1 Représentant des propriétaires de meublé touristique, gîte ou chambre d'hôtes	Gîte : GROELLY Bernard	Chambre d'hôtes : VUILLEMIN Graziella
• 4 Représentants des acteurs du tourisme et des partenaires	Référent écotourisme et Tourisme & Handicap : Domaine du Hirtz : LECHLEITER Jacky	Président du Syndicat d'Initiative du Pays de Thann : DUMEL Jean-Paul
	Train Thur Doller Alsace : BISSLER Martine	Viticulteur : SCHNEBELEN Eugène
	Association Potasse : BECK Christophe	Accompagnateur en montagne : BEAUD Philippe
	Club Vosgien -Section de Cernay : SCHOTT Christian	Syndicat Mixte du Markstein Grand-Ballon : Annick LUTENBACHER

2C-7. CITIVIA

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué.

Est candidat :

HAMMALI Jérôme

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, est désigné le délégué suivant pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay à CITIVIA :

HAMMALI Jérôme

2C-8. MISSION LOCALE THUR-DOLLER

La Communauté de Communes est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
KIPPELEN Christophe	HOMRANI Samira
BOHRER Alain	BRENDER Bernadette

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay à la Mission Locale Thur-Doller :

2 délégués TITULAIRES	2 délégués SUPPLEANTS
KIPPELEN Christophe	HOMRANI Samira
BOHRER Alain	BRENDER Bernadette

❖ EAU ET ASSAINISSEMENT

2C-9. SAGE DE LA DOLLER

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué.

Est candidat :

KOLB Pierre-Marie

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, est désigné le délégué suivant pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Doller :

KOLB Pierre-Marie

2C-10. SAGE DE LA THUR

La Communauté de Communes est représentée par 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
HAMMALI Jérôme	SORDI Michel
BOHRER Alain	STEIGER Dominique
STAEDELIN Guy	STOECKEL Gilbert
BOCKEL Louis	SCHNEBELEN Charles

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Thur :

4 délégués TITULAIRES	4 délégués SUPPLEANTS
HAMMALI Jérôme	SORDI Michel
BOHRER Alain	STEIGER Dominique
STAEDELIN Guy	STOECKEL Gilbert
BOCKEL Louis	SCHNEBELEN Charles

2C-11. STATION D'EPURATION DE GUEWENHEIM

La Communauté de Communes est représentée par 2 délégués (conseillers communautaires).

Sont candidats :

LEMBLE Maurice
KOLB Pierre-Marie

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les 2 délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay à la station d'épuration de Guewenheim :

LEMBLE Maurice
KOLB Pierre-Marie

2C-12. SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE VALLEE DE LA DOLLER

La Communauté de Communes est représentée par 6 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Sont candidats :

Communes	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Aspach-le-Bas	LEMBLE Maurice	MANIGOLD Théo
	WALCZAK Marius	
Aspach- Michelbach	CONSTANTIN Aurélie	LANDAUER Bérengère
	BEDINI Tristan	
Schweighouse-Thann	ROELLINGER Claudia	KRUGLER Sébastien
	HIRTH Emmanuel	

Il n'y a pas d'autres candidats.

A la majorité absolue, sont élus les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Syndicat Mixte de Thann-Cernay au Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller :

Communes	6 délégués TITULAIRES	3 délégués SUPPLEANTS
Aspach-le-Bas	LEMBLE Maurice	MANIGOLD Théo
	WALCZAK Marius	
Aspach- Michelbach	CONSTANTIN Aurélie	LANDAUER Bérengère
	BEDINI Tristan	
Schweighouse-Thann	ROELLINGER Claudia	KRUGLER Sébastien
	HIRTH Emmanuel	

2C-13. SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VALLEE DE LA DOLLER

La Communauté de Communes est représentée par 6 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Sont candidats :

Communes	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Aspach-le-Bas	JENNY François	MANIGOLD Théo
	DEIBER Marc	
Aspach- Michelbach	MANIGOLD Patrick	GWINNER Thierry
	WENTZEL Jérôme	
Schweighouse-Thann	LEHMANN Bruno	FUCHS Fabienne
	KRUGLER Sébastien	

Il n'y a pas d'autres candidats.

A la majorité absolue, sont élus les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Syndicat Mixte de Thann-Cernay au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de la Doller :

Communes	6 délégués TITULAIRES	3 délégués SUPPLEANTS
Aspach-le-Bas	JENNY François	MANIGOLD Théo
	DEIBER Marc	
Aspach- Michelbach	MANIGOLD Patrick	GWINNER Thierry
	WENTZEL Jérôme	
Schweighouse-Thann	LEHMANN Bruno	FUCHS Fabienne
	KRUGLER Sébastien	

2C-14. SYNDICAT MIXTE DE RIVIERE THUR AMONT

La Communauté de Communes est représentée par 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants.

Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
STURM Michel	FARINE-ROGUET Pascale
SORDI Michel	OSWALD Catherine
BOHRER Alain	BEDNARSKI Michelle
STEIGER Dominique	HAMMALI Jérôme
ROGER Marc	BROCARD Alain
STOECKEL Gilbert	FRANCOIS-WILSER Claudine
BOCKEL Louis	SCHNEBELEN Charles
STAEDELIN Guy	TORRENT Perrine
SCHMITT Brigitte	KIRSCH Rodolphe
1 siège	WALTER Bernard

M. Jean-Luc MARTINI se porte candidat pour le siège de titulaire vacant.

Il n'y a pas d'autres candidats.

A la majorité absolue, sont élus les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Syndicat Mixte de Rivière Thur Amont :

10 délégués TITULAIRES	10 délégués SUPPLEANTS
STURM Michel	FARINE-ROGUET Pascale
SORDI Michel	OSWALD Catherine
BOHRER Alain	BEDNARSKI Michelle
STEIGER Dominique	HAMMALI Jérôme
ROGER Marc	BROCARD Alain
STOECKEL Gilbert	FRANCOIS-WILSER Claudine
BOCKEL Louis	SCHNEBELEN Charles
STAEDELIN Guy	TORRENT Perrine
SCHMITT Brigitte	KIRSCH Rodolphe
MARTINI Jean-Luc	WALTER Bernard

2C-15. SYNDICAT MIXTE DE RIVIERE LAUCH

La Communauté de Communes est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
MESSMER Jean-Marc	GIACONA France
SCHOEFFEL Matthieu	WEBER Serge

Il n'y a pas d'autres candidats.

A la majorité absolue, sont élus les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Syndicat Mixte de Rivière Lauch :

2 délégués TITULAIRES	2 délégués SUPPLEANTS
MESSMER Jean-Marc	GIACONA France
SCHOEFFEL Matthieu	WEBER Serge

2C-16. SYNDICAT MIXTE DE RIVIERE DOLLER

La Communauté de Communes est représentée par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
LAGEL Dominique, Schweighouse-Thann	LEMBLE Maurice, Aspach-le-Bas
GENSBITTEL Georges, Bourbach-le-Bas	HEIMBURGER Michel, Bourbach-le-Haut
MICHEL Christian, Leimbach	WILLEMANN Marc, Roderen
PABST Patricia, Rammersmatt	

La candidature de M. Marc WILLEMANN est retirée au profit de Mme Patricia PABST en tant que suppléante.

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Syndicat Mixte de Rivière Doller :

3 délégués TITULAIRES	3 délégués SUPPLEANTS
LAGEL Dominique, Schweighouse-Thann	LEMBLE Maurice, Aspach-le-Bas
GENSBITTEL Georges, Bourbach-le-Bas	HEIMBURGER Michel, Bourbach-le-Haut
MICHEL Christian, Leimbach	PABST Patricia, Rammersmatt

2C-17. APRONA (ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA NAPPE PHREATIQUE DE LA PLAINE D'ALSACE)

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué.

Est candidat :

BOCKEL Louis

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, est désigné le délégué suivant pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay à l'APRONA (Association pour la Protection de la Nappe Phréatique de la Plaine d'Alsace) :

BOCKEL Louis

❖ CULTURE

2C-18. ESPACES CULTURELS THANN-CERNAY

La Communauté de Communes est représentée par 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants.

Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
WIPF Nicole	SCHRUTT Cédric
OSWALD Catherine	BEDNARSKI Michelle
BOSSERT Josiane	GADEK Annie
MEYER Christophe	BOHRER Alain
BAUMIER-GURAK Marie	HOMRANI Samira
FRANCOIS-WILSER Claudine	BOCKEL Louis
SCHNEBELEN Charles	1 siège
FERRARI Pascal	NEFF Daniel
ZIEGLER Philippe	HAAGEN Benoît
WEBER Danièle	BRENDER Bernadette
BILGER Vincent	ROGER Marc

M. Gilbert STOECKEL se porte candidat pour le siège de suppléant vacant.

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay aux Espaces Culturels Thann-Cernay :

11 délégués TITULAIRES	11 délégués SUPPLEANTS
WIPF Nicole	SCHRUTT Cédric
OSWALD Catherine	BEDNARSKI Michelle
BOSSERT Josiane	GADEK Annie
MEYER Christophe	BOHRER Alain
BAUMIER-GURAK Marie	HOMRANI Samira
FRANCOIS-WILSER Claudine	BOCKEL Louis
SCHNEBELEN Charles	STOECKEL Gilbert
FERRARI Pascal	NEFF Daniel
ZIEGLER Philippe	HAAGEN Benoît
WEBER Danièle	BRENDER Bernadette
BILGER Vincent	ROGER Marc

2C-19. ECOLE ARTISTIQUE THANN-CERNAY

La Communauté de Communes est représentée par 4 représentants de droit.

Sont candidats :

ROGER Marc (représentant le Président)
BAUMIER-GURAK Marie
SCHELLENBERGER Raphaël
OSWALD Catherine

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les 4 délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay à l'Ecole Artistique Thann-Cernay :

ROGER Marc (représentant le Président)
BAUMIER-GURAK Marie
SCHELLENBERGER Raphaël
OSWALD Catherine

❖ BRIGADE VERTE

2C-20. SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sont candidats :

TITULAIRE	SUPPLEANT
1 siège vacant	HAAGEN Benoît

Madame Francine GROSS se porte candidate pour le siège vacant de titulaire.

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres intercommunaux (Brigade verte) :

1 délégué TITULAIRE	1 délégué SUPPLEANT
GROSS Francine	HAAGEN Benoît

❖ **LOGEMENT**

2C-21. DOMIAL

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué.

Est candidat :

SORDI Michel

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, est désigné le délégué suivant pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay à DOMIAL :

SORDI Michel

❖ **PETITE ENFANCE**

2C-22. CENTRE SOCIO-CULTUREL DE THANN

La Communauté de Communes est représentée par 2 délégués.

Sont candidates :

GROSS Francine
HOMRANI Samira

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignées les 2 déléguées suivantes pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Centre Socio-Culturel de Thann :

GROSS Francine
HOMRANI Samira

❖ EDUCATION

2C-23. COLLEGE CHARLES WALCH DE THANN

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sont candidates :

TITULAIRE	SUPPLEANT
FRANCOIS-WILSER Claudine	HOMRANI Samira

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignées les 2 déléguées suivantes pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Collège Charles Walch de Thann :

1 délégué TITULAIRE	1 délégué SUPPLEANT
FRANCOIS-WILSER Claudine	HOMRANI Samira

2C-24. COLLEGE REMY FAESCH DE THANN

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sont candidats :

TITULAIRE	SUPPLEANT
FRANCOIS-WILSER Claudine	BOCKEL Louis

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les 2 délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Collège Rémy Faesch de Thann :

1 délégué TITULAIRE	1 délégué SUPPLEANT
FRANCOIS-WILSER Claudine	BOCKEL Louis

2C-25. COLLEGE RENE CASSIN DE CERNAY

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sont candidates :

TITULAIRE	SUPPLEANT
FRITSCHY Séverine	GRIFFANTI Claire

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignées les 2 déléguées suivantes pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Collège René Cassin de Cernay :

1 délégué TITULAIRE	1 délégué SUPPLEANT
FRITSCHY Séverine	GRIFFANTI Claire

2C-26. LYCEE CHARLES POINTET DE THANN

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sont candidats :

TITULAIRE	SUPPLEANT
BAUMIER-GURAK Marie	BOCKEL Louis

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les 2 délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Lycée Charles Pointet de Thann :

1 délégué TITULAIRE	1 délégué SUPPLEANT
BAUMIER-GURAK Marie	BOCKEL Louis

2C-27. LYCEE SCHEURER KESTNER DE THANN

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sont candidats :

TITULAIRE	SUPPLEANT
BAUMIER-GURAK Marie	SCHNEBELEN Charles

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les 2 délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Lycée Scheurer Kestner de Thann :

1 délégué TITULAIRE	1 délégué SUPPLEANT
BAUMIER-GURAK Marie	SCHNEBELEN Charles

❖ DIVERS

2C-28. GROUPE HOSPITALIER REGION DE MULHOUSE ET SUD ALSACE

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué.

Est candidat :

STOECKEL Gilbert

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, est désigné le délégué suivant pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace :

STOECKEL Gilbert

2C-29. ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT D'ASPACH-LE-HAUT

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué.

Est candidat :

HORNY François

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, est désigné le délégué suivant pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay à l'Association Foncière de Remembrement d'Aspach-le-Haut :

HORNY François

2C-30. AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE CERNAY ET ENVIRONS

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué.

Est candidat :

STOECKEL Gilbert

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, est désigné le délégué suivant pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay à l'Amicale du personnel municipal de Cernay et Environs :

STOECKEL Gilbert

2C-31. ASSOCIATION DES MAIRES DU HAUT-RHIN

La Communauté de Communes est représentée par 3 délégués.

Sont candidats :

HORNY François

SORDI Michel

STOECKEL Gilbert

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les 3 délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay à l'Association des Maires du Haut-Rhin :

HORNY François

SORDI Michel

STOECKEL Gilbert

2C-32. COMITE DE PILOTAGE DU TRAM-TRAIN

La Communauté de Communes est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sont candidats :

TITULAIRE	SUPPLEANT
BENNACER Nabil	STAEDELIN Guy

Il n'y a pas d'autres candidats.

A l'unanimité, sont désignés les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au Comité de pilotage du Tram-Train :

1 délégué TITULAIRE	1 délégué SUPPLEANT
BENNACER Nabil	STAEDELIN Guy

Le Conseil de Communauté prend acte des désignations des délégués chargés de représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay dans les différents organismes et instances cités ci-dessus.

2D) Débat sur l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance

Rapport présenté par **Monsieur François HORNY**, Président.

Résumé

Le conseil de communauté peut décider ou non d'élaborer un pacte de gouvernance dans un délai de 9 mois.

RAPPORT

L'article L.5211-11-2 du CGCT, modifié par la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019, oblige à débattre et à délibérer sur l'élaboration ou non d'un pacte de gouvernance dont la mise en place est facultative.

Son contenu est libre et peut prévoir notamment :

- Les modalités de fonctionnement des différentes instances (bureau, commissions, ...) et la place donnée aux maires et conseillers municipaux,
- Le rôle de la conférence des Maires,
- Les orientations en matière de mutualisation de services.

Si son principe est adopté, son élaboration doit se faire dans un délai de 9 mois avec saisie pour avis des communes membres.

DECISION

Vu article L.5211-11-2 du CGCT,

Considérant l'avis défavorable unanime du Bureau du 22 juillet 2020,

Considérant les conclusions du débat sur cette question,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de ne pas élaborer un Pacte de Gouvernance.

POINT N° 3 – FINANCES

3A) Dégrèvement exceptionnel de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Rapport présenté par **Monsieur Marc ROGER**, Vice-Président délégué aux Finances.

Résumé

L'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificatives pour 2020 permet aux communes et EPCI à fiscalité propre percevant la cotisation foncière des entreprises (CFE) d'octroyer un dégrèvement exceptionnel de CFE au titre de 2020, en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs particulièrement concernés par la crise sanitaire.

RAPPORT

L'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permet aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'octroyer une aide fiscale exceptionnelle, au titre de 2020, en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne de ceux des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'évènementiel qui ont été particulièrement affectés par le ralentissement de l'activité économique lié à l'épidémie de covid-19.

Seront ainsi éligibles les entreprises de ces secteurs réalisant moins de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel hors taxes. Les collectivités territoriales peuvent instaurer, par une délibération adoptée entre le 10 juin et le 31 juillet 2020, une réduction de cotisation foncière des entreprises (CFE) à hauteur des deux tiers de la cotisation établie au titre de 2020.

Compte-tenu du caractère exceptionnel de ce dispositif, celui-ci prendra la forme d'un dégrèvement dont le coût sera partagé à parts égales entre les collectivités territoriales et l'État.

Pour le secteur de la Communauté de Communes de Thann-Cernay, le coût estimé de ce dégrèvement est d'environ 52 345 € dont la moitié, soit 26 173 €, restera à la charge de la CCTC.

Environ 75 établissements du secteur pourraient potentiellement bénéficier de ce dégrèvement.

DECISION

Vu la 3ème loi de finances rectificative pour 2020,

Considérant l'avis favorable unanime du Bureau du 06 juillet 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'instaurer, pour 2020, le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises (CFE) au profit des entreprises de secteurs mentionnées ci-dessus dont le chiffre d'affaires est inférieur à 150 millions d'euros annuel hors taxes ;
- charge le Président de notifier cette décision aux Services Fiscaux.

3B) Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) et proposition de commissaires

Rapport présenté par **Monsieur Marc ROGER**, Vice-Président délégué aux Finances.

Résumé

À la suite de l'installation du nouveau Conseil de Communauté, il doit être proposé au Directeur Départemental des Finances publiques une liste de 40 commissaires dont 20 seront retenus pour siéger dans la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

RAPPORT

Il est rappelé que conformément au 1 de l'article 1650A du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Intercommunale des Impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI (FPU).

Pour la Communauté de Communes de Thann-Cernay, cette commission sera composée :

- du Président, M. François HORNY ou du Vice-Président, M. Marc ROGER, en tant que président de la commission,
- de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérant de l'EPCI.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Elle est réalisée à partir d'une liste de 40 personnes proposée par la CCTC.

Conformément au 1 de l'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

A noter que la condition relative à la domiciliation d'un commissaire hors de l'EPCI n'est désormais plus obligatoire conformément à l'article 1650A du CGI dans sa rédaction en vigueur.

Après consultation des communes-membres, une liste de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants est proposée ci-après. Cette liste sera ensuite transmise au Directeur Régional/Départemental des Finances Publiques.

DECISION

Vu les articles 1650A et 1609 nonies C du CGI du Code Général des Impôts (CGI),

Considérant l'avis favorable du Bureau du 22 juillet 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- propose les commissaires suivants pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :

20 TITULAIRES	20 SUPPLEANTS
BAUMIER-GURAK Marie	HAMMALI Jérôme
BEDNARSKI Michelle	HOMRANI Samira
BENNACER Nabil	KIPPELEN Christophe
BILGER Vincent	KOLB Pierre-Marie
BOCKEL Louis	LEHMANN Bruno
BOHRER Alain	LEMBLE Maurice
BOSSERT Josiane	LETT Isabelle
BRENDER Bernadette	MANSUY Joël
DIET Flavia	MARTINI Jean-Luc
DUCHENE Rémi	MEYER Chantal
ERMEL Matthieu	MEYER Christophe
FERRARI Pascal	NEFF Daniel
FRANCOIS-WILSER Claudine	OSWALD Catherine
FRITSCHY Séverine	SCHAFFNER Fabienne
GADEK Annie	SCHNEBELEN Charles
GERBER René	SCHRUTT Cédric
GEYMANN Béatrice	SORDI Michel
GROSS Francine	STAEDELIN Guy
GUGNON Estelle	STEIGER Dominique
HAAGEN Benoît	STOECKEL Gilbert

POINT N° 4 – DIVERS

4A) Communication sur les décisions du Président prises par délégation du Conseil de Communauté du 17 juillet 2020

N°	Libellé – décisions du Président
37-2020 du 21.07.2020	Il a été décidé de confier la défense des intérêts de la CCTC à SCP BSP2 avocats Associés agissant par Maître PUJOL-BAINIER dans le cadre de l'affaire BORROY.
38-2020 du 21.07.2020	Il a été décidé de signer l'offre de SOCOTEC Construction d'un montant de 1.650 € HT (1.980 € TTC) pour une mission de coordination SPS dans le cadre de la démolition de la Piscine de Cernay.
39-2020 du 22.07.2020	Il a été décidé de mettre à disposition 24 chalets, du 14 au 16 août 2020, au profit de l'association « Rugby Club de Thann » dans le cadre de la manifestation « Vins et Saveurs 2020 » pour un montant de 2 520 €.

Le Conseil en prend acte.

Avant de clore la séance, **M. le Président** donne le calendrier des prochaines réunions :

- ❖ Conseil de communauté du samedi 26 septembre : la séance aura lieu à 8h30
 - ❖ Projet de territoire :
 - Visite des installations de la CCTC : le vendredi 9 octobre toute la journée (à partir de 8h00 : état des lieux puis visite des sites)
 - Séminaire : le samedi 14 novembre au Domaine du Hirtz à Wattwiller.
- _____

Monsieur Michel SORDI donne l'information de la candidature de Madame Josiane BOSSERT sur la liste des prochaines élections Sénatoriales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, **le Président clôt la séance à 19h45** en souhaitant de bonnes vacances à tout le monde.
